

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-144

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-144

Mérignac - Secteur Aéroparc - Cession de la parcelle AC 130 à la SA Progefim - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de la parcelle de terrain boisé cadastrée section AC n° 130 située chemin des Boucheries sur le territoire de la commune de Mérignac d'une superficie de 9 803 m².

Par délibération n° 2014/0763 en date du 19 décembre 2014 le Conseil de Communauté a approuvé un protocole partenarial entre la Société anonyme (SA) Progefim, la ville de Mérignac et la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015, qui mentionne notamment la cession de cette emprise métropolitaine devant être intégrée au périmètre foncier du lotissement d'activités Vert Castel 2. En effet, cet opérateur est déjà propriétaire de la quasi-totalité des emprises et ladite parcelle est indispensable à la réalisation de son opération dont la finalité est de contribuer à accroître et à diversifier l'offre foncière et immobilière permettant l'accueil et le développement de nouveaux établissements et la création de nouveaux emplois dans le secteur de Bordeaux Aéroparc.

Au terme des pourparlers engagés avec la SA Progefim, Bordeaux Métropole envisage de céder la parcelle cadastrée section AC n° 130 d'une superficie de 9 803 m² moyennant un prix de 227 080 euros dont 30 380 euros de TVA sur marge qui n'est pas inférieur à l'estimation domaniale. Il est précisé que le paiement sera réalisé comme suit : 40 % du prix HT après la levée d'options soit la somme de 78 680 euros, et le solde soit 148 400 euros dont 30 380 euros de TVA sur marge le jour de la signature de l'acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

VU la délibération du Conseil de Communauté 2009/0857 en date du 18 décembre 2009 relative à l'instauration d'un périmètre de prise en considération Aéroparc au titre de l'article L 111-10 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2014/0763 en date du 19 décembre 2014 relative à l'approbation du protocole partenarial relatif au lotissement d'activités Vert Castel 2,

VU le protocole partenarial signé le 8 janvier 2015,

VU l'avis de France domaine n° 281V2236 en date du 31 août 2015,

VU la convention de cession signée en date du 23 novembre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la parcelle métropolitaine cadastrée section AC n° 130 est nécessaire pour la réalisation de l'opération Vert Castel 2.

DECIDE

Article 1 : La cession par Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée section AC n° 130 sise chemin des Boucheries à Mérignac d'une superficie de 9 803 m² au profit de la SA Progefim moyennant un prix de 227 080 euros dont 30 380 euros de TVA sur marge. Le paiement sera réalisé comme suit : 40 % du prix HT après la levée d'options soit la somme de 78 680 euros, et le solde soit 148 400 euros dont 30 380 euros de TVA sur marge, le jour de la signature de l'acte authentique.

Article 2 : La recette se rapportant à cette cession sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 77, article 775, fonction 61

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 AVRIL 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 12 AVRIL 2016	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON